

## TARIFS

### Frais d'inscription

Les frais d'inscription, dont le montant est communiqué aux parents au moyen de la grille des tarifs annexés aux présentes, ne peuvent en aucun cas être restitués, à l'exception uniquement :

\* en cas d'événement de force majeure, irrésistible et imprévisible (décès ou maladie de longue durée de l'enfant empêchant sa scolarisation, mutation des parents entraînant le déménagement dans un autre département/pays)

\* à la fin de l'année scolaire, lors du départ définitif de l'élève.

### Frais de scolarité

Le prix de la scolarité est annuel et fixe. Vous avez la possibilité de payer en plusieurs fois au maximum de douze mensualités égales payables avant le 15 de chaque mois. Compte tenu du caractère annuel et forfaitaire du prix, aucune déduction ne pourra être faite en fonction du nombre de jours ouvrables ni de la durée des vacances scolaires. Si votre enfant intègre l'école en cours d'année, ou si il part avant la fin de l'année, le calcul des frais de scolarités se feront comme suit :

Arrivée Janvier: Scolarité 5100 € - Sept, Oct, Nov, Dec (425 € X 4) = 5100 € - (425 € X 4) = 3400 €

Fin Mai: Scolarité 5100 € - Mai, Juin (425 € X 2) = 5100 € - (425 € X 2) = 4250 €

De même, les absences de l'élève ne peuvent donner lieu à déduction. De même, seuls les frais de restaurant scolaire seront remboursés sur une base forfaitaire de 4 euros par repas, en cas d'absence de plus d'une semaine justifiée par un certificat médical.

### Annulation

Vous pouvez annuler votre contrat avant le 1<sup>er</sup> mai de l'année scolaire à venir sans frais. Vous devrez payer 50% des frais de scolarité si l'annulation a lieu du 1<sup>er</sup> Mai au 1<sup>er</sup> Juin. Après le 1<sup>er</sup> Juin, l'intégralité des frais de scolarité seront exigible.

## TARIFS 2017-2018

### FRAIS D'INSCRIPTIONS

Frais de dossier : 200 € par an

## FRAIS DE SCOLARITE

Annuel: 5100 € Réduction de 5% pour le deuxième enfant.

Mensualités: 425 € X 12

### OPTION: BREAKFAST CLUB (7h30 à 8h55) :

Journée: 2.5 €

Petit Déjeuner inclus. A payer à la fin de chaque mois. Si vous désirez ce service chaque matin, vous pouvez payer un forfait de 288€ à l'année (24€ x12 par mois).

### OPTION: AFTER SCHOOL CLUB (16h30 à 18h15):

Journée: 5€

Gouter inclus. A payer à la fin de chaque mois. Si vous désirez ce service chaque après-midi, vous pouvez payer un forfait de 504€ à l'année (42€ x12 par mois).

Il se peut qu'il y ait des activités proposées après l'école comme le chant, la musique, le sport, etc...  
Celles-ci seront à payer séparément.

### OPTION CANTINE

Journée: 4.5 €

Semaine: 17 € - A payer à la fin du mois.

Pour ceux qui ne désirent pas de repas traiteur, nous acceptons les repas froid pour vos enfants.

## RECAPITULATIF DES TARIFS

Activités	Tarif (Euros)
Frais de dossier	200 €
Scolarité	5100€ ou 425€x12 4845€ (for 2 <sup>nd</sup> /3 <sup>rd</sup> Child)
Club Mercredis	1440€ par an ou 40€ par jour
Breakfast Club	2.5€ par jour ou 24€ par mois
Afternoon Club	5€ par jour ou 42€ par mois
Cantine	4.5€ par jour ou 17€ per semaine

JE DECLARE AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE TOUTES LES CONDITIONS CI-DESSUS

SIGNATURE « Lu et approuvé »

## REGLEMENT SCOLAIRE

Nom de l'élève .....

Lors de l'inscription, le règlement suivant est porté à la connaissance des parents pour acceptation et signature.

## INSCRIPTION - ADMISSION



Toute inscription s'entend pour la durée totale de l'année scolaire.

## CLASSES MATERNELLES / PRIMAIRES

Le dossier d'inscription accompagné des pièces demandées sera remis au secrétariat.

Après consultation du dossier, et en fonction des places disponibles, l'enfant sera inscrit sur nos registres.

## RUPTURE ET SUSPENSION DE LA SCOLARITE - CLAUSE RESOLUTOIRE

Sauf cas d'événement de force majeure, irrésistible et imprévisible, décès ou maladie de longue durée de l'enfant empêchant sa scolarisation, mutation des parents entraînant le déménagement dans un autre département, l'absence de l'élève lors de la rentrée scolaire ou durant l'année scolaire, ne pourra donner lieu à remboursement.

Faute de règlement d'une seule mensualité à échéance, le contrat sera résilié de plein droit 15 jours après une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception demeurée vaine.

Toute faute grave de discipline ou trouble au bon fonctionnement de l'Ecole peut entraîner une exclusion temporaire ou une radiation définitive de l'Etablissement.

En cas de suspension des cours en cours d'année par décision unilatérale de l'établissement, celui-ci ne sera pas tenu de rembourser les frais d'inscription et de scolarité pour les mois d'ouverture écoulés.

## VIE SCOLAIRE

### REPAS A L'ECOLE

Vous pouvez apporter un repas froid pour votre enfant. Celui-ci sera placé au réfrigérateur et servi à l'heure du repas. Nous proposons aussi un service de repas traiteur. Les menus sont affichés toutes les semaines.

Les enfants ne doivent pas apporter de friandises ou goûter à l'école.

Le repas doit être un moment convivial ; aussi, les élèves sont priés de rentrer dans le calme.

Les goûters /snacks sont fournis par l'Ecole : les enfants n'apporteront pas de goûter complémentaire ni de sucreries.

### ACCUEIL DES ENFANTS - SANTE - PROPETE

Les enfants doivent arriver dans un état de propreté et de santé satisfaisant.

Si l'enfant est malade dans la journée, il est isolé avant l'arrivée des parents préalablement prévenus.

Aucun élève ne sera accepté à l'école avec de la température.

En cas de traitement médical suivi par l'enfant (PAI), les médicaments apportés à l'école doivent être obligatoirement accompagnés d'une ordonnance du médecin. L'école ne peut pas dispenser de médicaments. Le règlement d'exclusion pour cause de santé est contenu dans un document annexe.

Un certificat de non contagion est requis après une absence de 3 jours ou après une maladie infantile.

Le médecin pourra être appelé en cas de nécessité.

En cas de manquement grave d'hygiène, une éviction de l'élève peut être considérée.

### EFFETS PERSONNELS

L'école décline toute responsabilité en cas de perte ; nous conseillons vivement aux parents de garder tout objet de valeur à la maison et de mettre le nom de l'enfant sur toutes affaires personnelles.

Les jouets, les bonbons, les journaux, les téléphones portables ou autres sont interdits à l'école, et ce pour éviter tout conflit.

## ARRIVEES - DEPARTS

### HORAIRES

L'école est ouverte du Lundi au Mardi et du Jeudi au Vendredi de 7h30 à 18h15. Le mercredi de 7h30 à 18h15 pour les clubs Anglais.

La classe débute à 8h55 heures pour les classes maternelles mais les enfants sont accueillis à partir de 8h30.

Les portents seront fermées à 9h et aucun retard ne pourra être accepté.

Les parents ne peuvent accéder aux salles de classes sans autorisation.

### DEPART DES ENFANTS

La classe est finit à 16h30. Les enfants ne pourront quitter l'établissement qu'accompagnés des personnes régulièrement mandatées qui auront préalablement justifié de leur identité et signé le cahier de départ.

Aucun enfant ne doit rester après 18 heures 15. Tout retard exceptionnel vous sera facturé à 5 Euros toutes les 10 minutes.

### RECEPTION DES PARENTS

Les institutrices se feront un plaisir de vous renseigner mais si vous désirez les consulter pour un problème précis il sera bon de prendre rendez-vous par e-mail.

### MATERIEL - AFFAIRES PERSONNELLES

Pour les primaires, un sac d'école est fourni marqué au nom de l'enfant pour tout le travail scolaire.

Un petit sac à dos est également fournit marqué au nom de l'enfant et permettra de ranger ses affaires à son porte-manteau.

Pour chaque enfant, merci de fournir : Les couches, des lingettes (à renouveler)

Le tout marqué au nom de l'enfant.

Les draps de sieste seront fournis et entretenus par l'école.

## AFFAIRES PERSONNELLES

Pour la sieste des petits, n'oubliez pas la sucette, le doudou, nounours ou autre (si nécessaire, pour s'endormir comme à la maison).

La sucette aura une boîte en classe pour son rangement.

Toutes les affaires doivent être marquées au nom de l'enfant.

## INFORMATIONS - COMMUNICATION

Il y a lieu de bien surveiller tous les panneaux d'affichage, mais nous privilégions le contact par e-mail; nous vous enverrons les informations, les photos des activités, celles des anniversaires, etc...

Une réunion d'information a lieu à chaque rentrée scolaire. Les parents sont informés des méthodes, des projets, ainsi que de l'organisation du travail de la classe.

L'emploi du temps et le programme sont affichés à l'entrée de chaque classe, tous les mois. Tout le travail de l'enfant ainsi que les évaluations le concernant sont remis chaque trimestre.

## DISCIPLINE

Nous voulons que les enfants soient heureux et respectueux les uns envers les autres.

Aussi, nous vous joignons le code de bonne conduite qui précise leurs devoirs, mais aussi leurs droits, afin qu'ils appliquent des règles de courtoisie et de respect pour « vivre ensemble ».

Un manquement à la bonne conduite ou au travail entraîne un avertissement. Un isolement du groupe et temps de réflexion seront décidés si nécessaire.

## MATERIEL SCOLAIRE

Une liste de petit matériel est donnée à la rentrée ; tous les livres sont fournis par l'établissement.

Tout livre détérioré ou perdu sera remboursé par la famille.



## EVALUATION - TRAVAIL SCOLAIRE

Tous les enfants verront leurs acquis scolaires évalués à la rentrée ainsi qu'au troisième trimestre. Ces évaluations sont établies suivant l'échelon national. Une réunion individuelle entre les parents et le personnel enseignant a lieu chaque année en Février.

Les parents sont invités à consulter fréquemment le travail de leur enfant et en primaire doivent signer tous les cahiers en fin de semaine /période.

En primaire les cahiers seront signés tous les mois.

## GYMNASTIQUE - SPORT

Un certificat médical d'aptitude à la pratique de tous les sports est OBLIGATOIRE.

L'emploi du temps remis à la rentrée vous permettra de prévoir une tenue adéquate.

DATE ET SIGNATURE DU (OU DES)

REPRESENTANT(S) DE L'ENFANT

Précédée de la mention « Lu et approuvé »